

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 7 octobre 2019 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2019-10-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2019-10-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2019-10-03

Demande d'aide financière – Comité des bénévoles du centre d'hébergement Saint-Marc

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ au comité des bénévoles du centre d'hébergement Saint-Marc.

2019-10-04

Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté, depuis 1995, d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal proclame Saint-Alban municipalité alliée contre la violence conjugale.

Avis de motion du règlement RMU-2019.01 modifiant le règlement RMU-2019 sur la sécurité et la qualité de vie.

Avis de motion est par la présente donné, par Mme Julie Quintin, conseillère municipale au siège numéro 5, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, le règlement RMU-2019.01 modifiant le règlement RMU-2019 sur la sécurité et la qualité de vie sera adopté.

2019-10-05

Adoption du projet de règlement RMU-2019.01 modifiant le règlement RMU-2019 sur la sécurité et la qualité de vie.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le projet de règlement RMU-2019.01 modifiant le règlement RMU-2019 sur la sécurité et la qualité de vie soit adopté.

2019-10-06

Déneigement secteur Lac à l'Anguille – Mandat à Déneigement Philippe Lefebvre

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban mandate Déneigement Philippe Lefebvre pour le déneigement de la borne fontaine et des conteneurs de matières résiduelles du secteur du Lac à l'Anguille, selon sa soumission au montant de 1 150 \$ + taxes.

2019-10-07

Déneigement des trottoirs 2019-2020 – Travaux en régie interne

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate son service des travaux publics pour effectuer le déneigement des trottoirs en régie interne durant l'hiver 2019-2020 et, qu'à cette fin, celui-ci soit autorisé à requérir les services d'un souffleur à neige (tarif horaire estimé à 87,50 \$) et de transporteurs en vrac.

2019-10-08

Achat du lot 6 253 649 du cadastre du Québec – Autorisation de signature

Considérant que la municipalité de Saint-Alban s'est fait offrir d'acheter le lot 6 253 649 du cadastre du Québec;

Considérant que le conseil municipal juge qu'il s'agit d'une occasion de consolider des possibilités de développements résidentiels, sans courir de risque, puisque le terrain pourrait facilement être revendu.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban achète, avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 6 253 649 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; sans bâtisse dessus construite;

Que cet achat soit fait pour le prix de trente-cinq mille dollars (35 000\$), payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acquéreur au même moment ;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de la municipalité de Saint-Alban ;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble acheté, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

2019-10-09

Offre d'achat pour une partie du lot 4 615 210 – Désistement

Considérant les résolutions numéros 2019-04-11 et 2019-05-05 concernant la présentation d'une offre d'achat pour une partie du lot 4 615 210 du cadastre du Québec à la ville de Saint-Marc-des-Carrières;

Considérant que cette offre d'achat comportait certaines conditions, notamment la réalisation d'une étude écologique dont les résultats n'auraient pas de conséquences majeures pour la réalisation du projet résidentiel envisagé;

Considérant que l'étude écologique, réalisée par la CAPSA, a démontré que la partie de lot visé, était constitué, entièrement, d'un milieu humide, plus spécifiquement, une tourbière boisée;

Considérant que ce nouvel élément rend la réalisation du projet pratiquement impossible, d'un point de vue environnementale, mais également social et économique.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban exerce son droit de retrait de la promesse d'achat, puisqu'une des conditions ne peut être rencontré;

Que le conseil municipal informe la ville de Saint-Marc-des-Carières qu'il est dans le regret de devoir retirer son offre et qu'il remercie les membres du conseil municipal pour la collaboration dont ils ont fait preuve dans ce dossier.

2019-10-10

Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 79 048 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2019-10-11

Autorisation de signature – Utilisation du gymnase de l'école primaire du goéland

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que M. Alex Girard, coordonnateur des loisirs, soit autorisé à signer l'entente d'utilisation du gymnase de l'école primaire du Goéland.

2019-10-12

Réfection de la toiture du centre des loisirs – Mandat à Rénovation Petit et Matte Inc.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate Rénovation Petit et Matte Inc. pour la réfection de la toiture du centre des loisirs, le tout selon leur soumission au montant de 6 000 \$ + taxes.

2019-10-13

Développement résidentiel secteur rue Matte – Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Considérant que dans le cadre du développement résidentiel du secteur de la rue Matte, la Municipalité aurait besoin d'obtenir une servitude d'aménagement et d'entretien d'un émissaire pluvial;

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à la CPTAQ l'autorisation de réaliser ces travaux en zone agricole.

2019-10-14

Réfection de la rue Saint-Philippe – Étude écologique –Mandat à la Capsa

Considérant qu'une étude écologique pourrait être nécessaire afin de soumettre, cet hiver, une demande de certificat d'autorisation pour la réfection d'une partie de la rue Saint-Philippe et que celle-ci devait être faite dans les prochains jours;

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal retienne la proposition de la CAPSA, selon une tarification horaire, pour un montant estimé à 3400 \$ + taxes.

2019-10-15

Réfection de la route Montambault Installation de glissières de sécurité

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal mandate la compagnie Rénoflex Inc. pour l'installation de glissières de sécurité sur la route Montambault, le tout selon leur soumission au montant de 8 550 \$ + taxes.

2019-10-16

Prévision des besoins en formation du Service de sécurité incendie pour l'année 2020

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Alban désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Alban prévoit la formation de un (1) pompier pour le programme Pompier I et/ou de deux (2) pompiers pour le programme d'Opération de matières dangereuses, et/ou de deux (2) pompiers pour le programme d'Officier non-urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Portneuf.

2019-10-17

Contrat de mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Autorisation de signature

Considérant que la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) a accepté, le 30 septembre dernier, de nommer la municipalité de Saint-Alban mandataire en immatriculation des véhicules routiers et en renouvellement des permis de conduire avec photo, dans la région de Portneuf, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, avec possibilité de renouvellement.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban autorise M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents nécessaires ou utiles à cette fin.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 7 octobre 2019, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 465 590.12 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2019-10-18

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
HAMELIN, JEAN-GUY	8349	2 750.00 \$
SONAUDIO (FETE ALBANOISE)	8350	404.72 \$
LES ENTR. JOVANY MORISSETTE (RTE MONTAMBAULT)	8351	2 438.63 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER (RTE MONTAMBAULT)	8352	23 855.28 \$
LEPINE, DENY	8353	165.57 \$
CHAPITAUX NORD-SUD (FETE ALBANOISE)	8354	1 943.08 \$
MUNICIPALITE SAINT-UBALDE	8355	457.03 \$
GRANBY COMPOSITES INC.	8356	24 355.25 \$
GRAYMONT	8357	2 717.73 \$
GRAYMONT	8358	2 188.72 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	8359	827.82 \$
STEPHANE MARCOTTE (RTE MONTAMBAULT)	8360	3 392.19 \$
BELANGER, REAL (RTE MONTAMBAULT)	8361	3 200.13 \$
ERABLIERE STRIDOR (REMB. TAXES)	8362	898.43 \$
ADN COMMUNICATION	8363	230.23 \$
BEDARD GUILBAULT	8364	2 270.76 \$
BERNARD, MADELEINE (REMB. NON-RESIDENT)	8365	92.10 \$

CENTRE ROUTIER ST-MARC	8366	576.51 \$
CHAMPAGNE&MATTE	8367	1 034.78 \$
CONEX	8368	977.00 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	8369	344.40 \$
DERY TELECOM	8370	48.87 \$
DISTRIBUTION EMCO	8371	556.48 \$
ENGLOBE	8372	11 033.44 \$
ENTREPRISES GONET B.G.	8373	4 867.12 \$
LES ENTREPRISES CLAUDE BOUTIN	8374	1 527.16 \$
EQUIPEMENT ACMAT (RTE MONTAMBAULT)	8375	3 705.07 \$
ESCOUADE INDEPENDANCE (COUR DANCE)	8376	1 547.00 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	8377	10 030.43 \$
GOULET, ALAIN	8378	67.10 \$
GRAYMONT	8379	584.66 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	8380	126.45 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	8381	585.00 \$
JULIEN, DANIEL (REMB. NON- RESIDENT)	8382	95.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	8383	286.88 \$
LAUZIERE, LOUISE	8384	58.48 \$
LEPINE, DENY	8385	168.62 \$
LETTAGE GRAPH&CIE	8386	1 121.01 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	8387	622.17 \$
ALIMENTATION DUSABLON	8388	386.58 \$
ANNULER	8389	- \$
MARQUIS, CARMEN	8390	53.53 \$
MATERIAUX AUDET	8391	1 929.59 \$
CMP MAYER (BOTTES POMPIERS)	8392	5 636.10 \$
ANNULER	8393	- \$
MELANCON, ANNE-MARIE (REMB. NON-RESIDENT)	8394	90.30 \$
MEUNERIE DYNAMIX	8395	80.44 \$
PERRON, MARIO	8396	100.00 \$
PERRON, STEPHANE (BIBLIO)	8397	450.00 \$
PETIT DANIEL (REMB. NON- RESIDENT)	8398	95.00 \$
PIERRE NAUD INC.	8399	615.96 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	8400	140.85 \$
ADT CANADA	8401	222.83 \$
RABAIS CAMPUS (BIBLIO)	8402	22.94 \$
INFO PAGE	8403	189.98 \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE (FLEURS)	8404	561.00 \$
LE SERRURIER ST-MARC	8405	31.00 \$
SERVICE MATREC	8406	663.29 \$
SIGNOPLUS	8407	887.55 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	8408	101.76 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	8409	10 423.23 \$
TROTTIER, LAURENT (MIS EN FORME	8410	1 590.00 \$
VILLE DE SAINT-MARC-DES- CARRIERES	8411	2 923.48 \$
VILLE DE PORTNEUF (FORMATION POMPIERS)	8412	1 497.89 \$
COALLIER, STEPHANIE (REMB. DANCE)	8413	70.00 \$
DISTRIBUTION EMCO	8414	5 475.11 \$
DAS, Féd.		3 631.62 \$
DAS, Prov.		8 432.60 \$
Télus		1 330.01 \$
Hydro Québec		2 611.72 \$
Eko		834.54 \$
Visa		895.73 \$
Salaire		20 200.17 \$
TOTAL:		184 326.10 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2019-10-19

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »